

# Citoyen européen

R43962?.xml fichier non trouvé

### **Cas particuliers**



## RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Chaque année, les jeunes ayant effectué le recensement obligatoire dès 16 ans, sont automatiquement inscrits sur les listes

## PROCURATION

Si vous êtes absent le jour du scrutin, le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur désigné librement. La démarche s'effectue au commissariat ou à la gendarmerie.

Pour en savoir plus et télécharger votre formulaire

R43962?.xml fichier non trouvé

## CITOYEN EUROPEEN

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.





#### Service accueil -**Formalités** administratives -**Elections**

Mairie d'Uzès 1 place du Duché 30700 Uzès

**3** 0466034848

<u>accueil-mairie@uzes.fr</u>

**③** VOIR LA FICHE



#### **MAIRIE D'UZÈS**

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex Deux entrées possibles : 1, place du Duché 1, place dd Buche 1, place Albert 1er 30700 Uzès Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

**HORAIRES:** Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45 Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15 1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)